



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aéroports

Question au Gouvernement n° 2986

### Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert, pour le groupe RCV.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, le 27 octobre 2000, le Gouvernement concluait trop hâtivement à la nécessité de construire un nouvel aéroport international, vite devenu le troisième aéroport du Bassin parisien. (Exclamations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Le choix d'un site était alors confié à la Commission nationale du débat public, qui doit rendre ses conclusions ces jours-ci.

Un an après, où en sommes-nous ?

Le transport aérien connaît une crise profonde, à la fois conjoncturelle, à la suite des terribles attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, et structurelle en raison de la dérégulation et d'une fuite en avant, qui ont fragilisé toutes les compagnies aériennes et malmené leurs personnels.

Déjà, avant le 11 septembre, le trafic n'avait pas augmenté de façon aussi importante que certains le prévoyaient pour mieux justifier la réalisation d'une nouvelle plate-forme.

Mené dans la précipitation, le débat public s'est partout heurté, dans chacune des régions, aux mêmes interpellations quant à la pertinence même de construire un troisième aéroport et aux tollés des populations concernées.

M. Francis Delattre. Bien sûr !

Mme Marie-Hélène Aubert. Comment en effet accepter de sacrifier son territoire pour y voir installer une infrastructure dont l'utilité n'est manifestement pas démontrée et dont les impacts environnementaux, sociaux et financiers sont extrêmement lourds ?

De nombreux élus et les associations - rassemblées dans une coordination -, ont fourni à ce sujet un travail considérable qui n'est toujours pas reconnu comme il le faudrait.

Ainsi, monsieur le ministre, au moment où les perspectives d'évolution du trafic aérien soulèvent des questions, où la France et la communauté internationale s'interrogent enfin sur la régulation d'une mondialisation libérale qui induit tant de dégâts sociaux et environnementaux, où l'effet de serre est devenu une préoccupation majeure, où l'Union européenne tente enfin de mettre de l'ordre dans sa politique de transport, où nous voulons tous ici l'émergence de grands pôles régionaux en France pour mettre un terme à la saturation insupportable de la région parisienne, n'est-il pas grand temps de renoncer clairement à ce projet aberrant de réaliser un troisième aéroport dans le bassin parisien, projet que Lionel Jospin - pas encore Premier ministre, il est vrai - qualifiait lui-même, en mai 1997, de non-sens ? (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

N'est-il pas temps d'affecter les 50 milliards de francs que cet aéroport coûterait, au bas mot, d'une part, à la réduction des nuisances subies par les riverains de Roissy que la construction d'un nouvel aéroport ne soulagerait en rien - il faut le leur dire -, et, d'autre part, au développement du rail et du ferroutage, qui, eux, font très largement consensus dans notre assemblée ? (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, autant il est vrai que le transport aérien à l'échelle internationale est aujourd'hui confronté à des difficultés graves, - et

cela affecte, bien entendu, les compagnies françaises -, autant il me paraît totalement injustifié de parler d'une crise structurelle qui devrait conduire à envisager une sorte de croissance zéro du transport aérien. Personne de sérieux n'émet une telle hypothèse.

Vous avez fait référence au bureau d'étude qui a réalisé, en toute indépendance, l'étude et les enquêtes sur les perspectives du développement du transport aérien dans notre pays ; je vous signale que ce n'est pas moi qui l'ai choisi, mais les associations. Le constat qu'il dresse est clair : les perspectives de développement du transport aérien, donc des besoins d'accueil des passagers dans notre pays, vont au-delà de ce que les services du Gouvernement avaient envisagé. Par conséquent, personne de sérieux ne peut envisager que, à terme, le transport aérien va stagner, même s'il traverse actuellement une crise grave. Au contraire, il convient de prévoir son développement.

Comment faire ?

Vous parlez d'un débat précipité. D'abord, je vous rappelle que c'est lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire d'octobre 2000 qu'a été prise la décision de principe sur l'opportunité de réaliser la troisième plate-forme. Une enquête publique a alors été lancée et la Commission nationale du débat public doit donner ses réponses cette semaine.

Je peux vous indiquer, madame la députée : premièrement, que nous ferons tout pour développer le transport ferroviaire, dans l'esprit que vous souhaitez, notamment le ferroutage ; deuxièmement, que nous veillerons à ce que les aéroports de province - je pense en particulier à Saint-Exupéry et à Notre-Dame-des-Landes - soient développés ; troisièmement, que nous ferons en sorte que la troisième plate-forme, qui doit être, me semble-t-il, absolument envisagée, soit aussi une plate-forme pour l'environnement : il ne faut pas hypertrophier Roissy et Orly, comme certains voudraient le faire en faisant monter leur trafic à 80 millions de passagers, alors que les riverains ne pourraient pas le supporter - le Gouvernement tiendra les engagements qu'il a pris en ce domaine. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)  
M. Francis Delattre. Très bien !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2986

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2001, page 6059

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2001